Lois 32779 **p.1**

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement fondamental et secondaire

A.Gt 21-12-2007 M.B. 10-03-2008

Modifications:			
D. 10-02-2011	M.B. 25-02-2011	A.M. 07-11-2011	M.B. 18-01-2012
A.M. 01-10-2012	M.B. 27-11-2012	A.M. 08-05-2014	M.B. 24-10-2014
A.M. 08-12-2014	M.B. 18-12-2014	A.M. 12-10-2015	M.B. 16-11-2015
A.M. 04-10-2017	M.B. 13-11-2017	A.M. 28-05-2018	M.B. 14-06-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs, notamment l'article

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 mars 2007 portant exécution de l'article 37, § 2, du décret du 2 février 2007 relatif au statut des

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et du Vice-Président et Ministre du Budget en charge du Sport et de la Fonction publique,

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 21

décembre 2007,

Arrête:

Article 1er. - Sont désignés comme membres de la Commission d'évaluation des directeurs:

- 1° en tant que Président visé à l'article 37, § 3 du décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs:
- M. Jacques LEFEBVRE, Directeur général des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles [remplacé par A.M. 28-05-2018].
- 2° en tant que fonctionnaires généraux visés à l'article 37, § 1er,1°, du même décret:
 - M. Christian NOIRET [remplacé par A.M. 07-11-2011]
 - Mme Lise-Anne HANSE

 - M. Didier LETURCQ [remplacé par A.M. 07-11-2011] Mme Colette DUPONT [remplacé par A.M. 28-05-2018]

4° en tant que chargés de mission visés à l'article 37, §1, 3° du même décret : [remplacé par A.M. 04-10-2017]

ZONE 1	Annick BRATUN Renelde VANDERHEIDEN Alain FAURE
ZONE 2	Alain FAURE Renelde VANDERHEIDEN Bernard JONCKERS



^{3° [...} abrogé par D. 10-02-2011]

Lois 32779 p.2

ZONE 3	Manu DONY Gianni PERAZZO Jean-François ANGENOT
ZONE 4	Jean-François ANGENOT Isabelle SLOTA Manu DONY
ZONE 5	Manu BECO Isabelle SLOTA Richard REGGERS
ZONE 6	Marc BEAUMONT Gianni PERAZZO Francis COLLETTE
ZONE 7	Richard REGGERS Isabelle SLOTA Manu BECO
ZONE 8	Philippe DECAESTECKER Frédéric DEBAISIEUX Annick BRATUN
ZONE 9	Francis COLLETTE Frédéric DEBAISIEUX Philippe DECAESTECKER
ZONE 10	Bernard JONCKERS Frédéric DEBAISIEUX Marc BEAUMONT

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - La Ministre-Présidente ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 décembre 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire,

Mme M. ARENA

Le Vice-Président et Ministre du Budget en charge du Sport et de la Fonction publique,

M. DAERDEN

